



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

brigades

Question écrite n° 27946

Texte de la question

M. Philippe Folliot attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur l'avenir de la brigade de gendarmerie de Murat-sur-Vèbre dans le Tarn. Il lui demande, tout d'abord, de bien vouloir lui indiquer les modalités actuelles de fonctionnement de la gendarmerie de Murat-sur-Vèbre en termes de jours d'ouverture, d'heures d'ouverture, de services rendus, de personnel et de statut. Il souhaiterait connaître, ensuite, pour chacun de ces points, l'évolution que pourrait connaître cette brigade au cours des quatre prochaines années et son rôle dans la communauté de brigade de Lacaune.

Texte de la réponse

La brigade de gendarmerie de Murat-sur-Vèbre dispose d'un effectif de six sous-officiers. Elle forme, avec les unités de Brassac et de Lacaune, la communauté de brigades de Lacaune, qui regroupe au total 18 militaires et dépend de la compagnie de gendarmerie de Castres. La brigade de Murat-sur-Vèbre fonctionne selon le régime applicable aux brigades de proximité. L'accueil du public est assuré par un militaire de l'unité de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures. Lorsque que l'ensemble des personnels de l'unité est engagé sur une intervention, l'accueil téléphonique et physique est assuré par la brigade chef-lieu de la communauté de Lacaune. En dehors des heures ouvrables, c'est le centre d'opérations et de renseignement d'Albi qui répond aux sollicitations du public et oriente les différentes patrouilles de surveillance, que chaque communauté de brigades assure sur l'ensemble des communes de sa circonscription, pour intervenir dans les meilleurs délais. La communauté de brigades de Lacaune bénéficie également du renfort des unités d'appui de la compagnie que sont le peloton de surveillance et d'intervention et la brigade de recherches de Castres. La brigade de Murat-sur-Vèbre bénéficie d'infrastructures immobilières modernes et adaptées à l'accueil du public qui ont été récemment rénovées. Elle s'inscrit dans un maillage territorial cohérent à la frontière des départements du Tarn et de l'Hérault. Il n'est pas actuellement envisagé de modifier cette organisation. Le préfet du Tarn et les responsables locaux de la gendarmerie continuent de porter attention à l'adaptation permanente du dispositif territorial de sécurité afin de garantir le meilleur niveau de protection à nos concitoyens, en concertation avec les élus.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27946

Rubrique : Gendarmerie

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juillet 2008, page 6305

Réponse publiée le : 21 octobre 2008, page 9068